

## REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATIONSéance du 24 Février 1950

La séance est ouverte à 15h.40

Sont présents :

M. RICROCH, Président

MM. VIGARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents

MM. ALLYN, BARDET, BLANCHON, DERODE, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA, HENRY-GREARD, HEYLLIARD, LE DANTEC, LUQUET, MCATTI, du PONT, POURTOUT, PRANGEY, THIRION, THOIRAIN, VINCENT, WATELET.

Excusés :

MM. AUGER, BERRURIER, DESCOMBES, DOBEL, LESTAT, PROTHIN.

Assistent à la séance :

M. DORGES, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports Parisiens.

M. EHRHARDT, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat.

M. GIBAULT, Inspecteur des Finances

M. BENOIST d'ETIVEAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports Parisiens.

Pour le département de la Seine : M. REVERDY, représentant le Préfet, M. LAPEBIE et M. DEJOUANY, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département.

Pour le département de Seine-et-Oise, : M. BOUREL, représentant le Préfet, M. LORIFERNE, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département.

Pour le département de Seine-et-Marne : M. PALLATIN, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département.

M. LEGRAND Directeur Général

M. DEVILLERS, Directeur Général Adjoint

M. BAUDE Directeur

M. CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

Le Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 1950 est adopté sous la réserve suivante :

-page 8, 1<sup>e</sup>e ligne. Sur la demande de M. Gérard DUPONT, l'alinéa est ainsi complété : "... dans le cadre de ses attributions normales".

Le procès-verbal de la séance du 31 Janvier 1950 est adopté. Le DIRECTEUR GENERAL fait observer qu'à la page 6 le 3ème paragraphe de la délibération relative aux programmes de travaux exceptionnels pour les œuvres sociales est en contradiction avec le récent avis de l'Office Régional des Transports Parisiens et qu'il y aura lieu d'examiner cette question à l'occasion de l'arrêté du budget.

#### Résultats d'exploitation -

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait connaître que le nombre des voyageurs transportés sur le réseau ferré urbain s'est élevé, au mois de Janvier 1950, à 107.621.149 ce qui représente une diminution de 7,33 % par rapport au mois de Janvier 1949; les recettes se sont élevées à 995.283.539 fr. Sur la ligne de Seaux, environ 3.400.000 voyageurs ont été transportés, ce qui représente une diminution de 2 %; les recettes ont été d'environ 43.000.000 de francs.

Sur le réseau routier, le nombre de voyageurs transportés a été de 73.900.000 environ, en augmentation de 2,2 %. Les recettes ont été d'environ 844.200.000 francs.

Le nombre total des voyageurs transportés, soit environ 184.700.000, est en diminution de 3,6 % par rapport au mois de Janvier 1949.

#### Situation des Travaux et des Approvisionnements -

Le DIRECTEUR GENERAL commente les documents remis aux Administrateurs. Il rappelle les caractéristiques des 300 autobus en cours de construction dont le premier a été présenté aux Administrateurs avant le début de la séance.

M. THIRION estime que l'institution du poste fixe pour le receveur sera apparaître la possibilité de confier la recette au machiniste, au moins sur certains lignes. Le DIRECTEUR GENERAL pense que les voitures à un seul agent ne sont concouables qu'avec une tarification très simple et que le ralentissement de la vitesse commerciale risquerait d'être, tous comptes faits, très onéreux. *M. Gionta fait les plus expresses réserves sur la possibilité d'assurer l'exploitation sur le réseau routier avec des voitures à un seul agent. M. Allix, M. Bardet, M. Bélliard, M. Thirion et M. Vincent sont du même avis.*

[28.3.50] Sur la demande pressante de M. THIRION, le DIRECTEUR GENERAL donne l'assurance qu'il insistera du nouveau auprès des constructeurs du matériel articulé destiné au Réseau Ferré en vue d'obtenir une réduction du délai de livraison.

#### Trésorerie -

M. CULOT expose la situation de la trésorerie.

#### Crédits -

Sur le rapport de M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, "le Conseil approuva l'ouverture de 33 crédits s'élevant à 82.837.908 fr. dont 48.758.908 fr. à imputer au 1er Etablissement, 33.445.000 fr. au Renouvellement et 634.000 fr. au compte Débiteurs divers, ainsi que la réforme de 7 éléments d'actif s'élevant à 325.265fr.83. Il prend acte, en outre, de l'approbation par son Président, en application de la délégation de pouvoirs du 8 Avril 1949, "de 2 crédits de 1er Etablissement urgents s'élevant à 11.950.000 fr."

/...

Au sujet de l'acquisition de l'immeuble sis 18, rue du Naplos, M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT rappelle que le Conseil d'Administration n'a pas encore été saisi d'un programme définissant la politique immobilière de la Régie. Le DIRECTEUR GENERAL fait connaître que ce programme sera bientôt prêt.

M. PRANGEY demande qu'à l'avenir, lorsqu'un crédit est demandé pour une partie seulement d'une opération, le montant prévisionnel de cette opération ainsi que le montant des crédits déjà approuvés soient indiqués sur la liste des crédits.

M. EHRHART fait connaître que, le programme d'établissement de la Régie pour 1950 n'ayant pas encore été approuvé par la Commission des Investissements, il ne pourra viser, sauf urgence, les crédits correspondants.

M. THIRION proteste contre la superposition des contrôles et les lenteurs administratives qui paralysent l'activité de la Régie.

M. BLANCHON signale que, en qualité de Rapporteur du Programme auprès de la Commission des Investissements, il n'est pas encore en possession du dossier. Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que celui-ci a été transmis à l'Office le 18 Octobre 1949 et au Ministère des Travaux Publics le 17 Décembre.

### Marchés

M. CULOT donne lecture du procès-verbal de la 5ème Commission.

A l'unanimité, "le Conseil prend acte de l'état des marchés approuvés depuis le 27 Janvier 1950 par son Président et par la 5ème Commission en application de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration du 8 Avril 1949".

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT suggère que, dans la convention avec Hachette, une clause prévoit la possibilité de confier, dans certaines stations peu fréquentées, la délivrance des billets à la bibliothèque.

### Financement de menus travaux urgents et imprévus -

Le DIRECTEUR GENERAL donne lecture de la note adressée aux Administrateurs.

A l'unanimité, "le Conseil autorise l'imputation au Compte d'Exploitation de la R.A.T.P. des dépenses afférentes aux menus travaux d'établissement urgents et imprévus, en particulier ceux intéressant la sécurité et l'hygiène du personnel, à concurrence de :

- 20 millions pour le Réseau Forcé (Réseau urbain et Ligne de Sceaux)
- 10 millions pour le Réseau Routier,

"pour l'exercice 1950.

"Les autorisations d'engagement correspondantes seront données par la Direction Générale, sur demandes des Directions dûment justifiées".

### Arrêté du budget de l'exercice 1950 -

M. CULOT donne lecture de l'avis de l'Assemblée Générale de l'Office en date du 20 Février 1950.

/...

Il donne ensuite lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration dont les principaux points sont les suivants :

-l'Office demande qu'à l'avenir des justifications plus détaillées lui soient fournies : il est possible de répondre favorablement à cette demande.

-l'Office suggère de faire figurer, sous la rubrique "Personnel", en plus des charges afférentes à l'exploitation, les charges de personnel afférentes aux comptes hors exploitation; les remboursements de ces comptes au compte exploitation figureraient en recettes. Cette présentation pourrait être adoptée à l'avenir.

-l'Office suggère de ventiler l'insuffisance de la Caisse des retraites entre les comptes exploitation et hors exploitation. La Direction et la 2ème Commission estiment possible de réintégrer sous la rubrique "Personnel" la dotation complète permettant de constituer la retraite des agents en activité, mais non la partie de l'insuffisance de la Caisse des retraites qui constitue une charge financière du passé. Une somme de 570 millions pourrait ainsi être retirée au compte "Caisse des retraites" et ajoutée à "Personnel".

-l'Office propose de réduire l'attribution au Comité d'Entreprise aux seuls frais de gestion, à l'exclusion des dépenses d'investissement. Le Président estime, avec la 2ème Commission, que le budget pourrait distinguer la valeur de l'attribution annuelle : 290 millions, et l'allocation exceptionnelle pour les travaux et acquisitions : 60 millions à inscrire dès maintenant, le financement du solde devant être examiné à l'occasion de la première révision budgétaire.

-l'Office suggère de réduire la prévision pour renouvellement au montant de paiements prévus, soit une réduction de 40 millions. Cette suggestion peut être retenue si l'arrêté du Ministre des Travaux Publics la confirme.

-l'Office demande une diminution des dépenses d'entretien; la Direction estime que cela n'est pas possible.

-Sur la suggestion de la Régie, l'Office admet qu'il y a lieu de majorer la dotation pour le fonds de réserve. Sans qu'il en résulte un déficit du budget, il est possible de porter à ce fonds une somme supplémentaire de 100 millions.

-Le budget de 1950 apparaît ainsi en excédent de 130 millions. Toutefois, il faudra tenir compte, lors de la prochaine révision budgétaire, de l'incidence possible de l'augmentation d'un décime de la taxe à la production (65 millions), de la majoration de l'indemnité de transport (35 millions) de la majoration de la taxe locale (15 millions) et, éventuellement, de l'application du droit de timbre aux carnets de billets du Réseau Forré (137 millions) et de la différence entre le montant de la prime de gestion et celui de la prime provisoire de gestion.

Les divers postes du budget sont examinés successivement :

- Recettes du trafic : 25.710 millions

Adopté sans modification, à l'unanimité.

/...

- Recettes hors trafic : 280 millions

Adopté sans modification, à l'unanimité.

- Personnel : 15.260 millions, en augmentation de 570 millions ainsi qu'il est exposé plus haut.

M. HEYLLIARD accepte de considérer comme dépense de personnel la fraction de la dotation à la Caisse des retraites afférante au personnel en activité (570 millions); il n'est pas de l'avis de l'Office qui tendrait à augmenter les dépenses de personnel de 1.900 millions. M. HENRY-GREARD est du même avis.

M. ALLYN n'accepte pas cette ventilation tant que le règlement des retraites n'aura pas été adopté et que le mode de calcul de la dotation nécessaire pour constituer la retraite du personnel en activité ne sera pas exactement connu.

M. Gérard DUPONT et M. HEYLLIARD admettent que le montant de 570 millions ne peut avoir qu'un caractère approximatif.

3.50) Adopté. (unanimité moins 3 voix)

- Attribution au Comité d'Entreprise : 290 millions

Allocation exceptionnelle pour financer les programmes des travaux et acquisitions afférents aux Oeuvres Sociales : 60 millions.

M. Gérard DUPONT rappelle que, le 31 Janvier, le Conseil a voté 141 millions de crédits de paiement pour financer les programmes, étant précisé que cette somme pourrait être réimputée au 1er Etablissement s'il apparaissait possible de contracter un emprunt.

M. EHRHART confirme que la Commission de vérification des comptes des Chemins de fer a établi une doctrine immuable : un achat pour les œuvres sociales ne doit pas figurer au compte d'établissement. Seules peuvent figurer à ce compte les dépenses d'investissement productives, c'est-à-dire susceptibles de procurer un revenu suffisant pour couvrir les charges d'intérêt et d'amortissement.

M. du FONF fait connaître qu'au contraire, les Charbonnages de France, l'E.D.F., les Potasses d'Alsace et d'autres entreprises publiques, portent leurs investissements de caractère social au compte d'établissement. Il propose que le Conseil apporte un rectificatif au budget d'établissement de la Régie pour 1950. M. BLANCHON s'engage à attendre ce rectificatif pour présenter son rapport à la Commission des Investissements.

M. MOATTI préfèrerait qu'entre les deux solutions, la Régie choisisse celle qui correspond le mieux aux intentions déjà exprimées par le Conseil, et qui, plus rapide et plus souple, est présentée par M. EHRHARDT.

A l'unanimité moins une voix, la proposition de la 2ème Commission est adoptée : attribution au Comité d'entreprise : 290 millions; allocation exceptionnelle pour financer les programmes : 60 millions, étant entendu que, lors de la prochaine révision du budget, la différence entre ces 60 millions et les 141 millions votés le 31 Janvier forait l'objet d'une inscription budgétaire complémentaire.

/...

M. PRANGEY et M. Gérard DUPONT désireraient que, sans attendre la prochaine révision, la Régie informe l'Office de son intention de financer le programme de 141 millions par la voie du budget.

M. CULOT donne lecture d'une communication du Président, annexée au présent procès-verbal, au sujet d'un tract diffusé par le Syndicat Général (C.G.T.).

M. ALLYN demande que ce texte soit communiqué à ce Syndicat qui pourra connaître sa réponse.

M. THIRION estime que si les organisations syndicales de la C.G.T. continuaient à informer leurs adhérents de façon aussi tendancieuse, les représentants des collectivités pourraient envisager de renseigner la population sur les revendications de la C.G.T. et sur leur incidence pour les contribuables et les usagers.

M. GIONTA s'élève autant contre la déclaration de M. THIRION que contre les affirmations mensongères du tract du Syndicat Général ainsi libellées :

"De tels résultats qui sont la démonstration de ce que peuvent faire les ouvriers, gérant eux-mêmes leurs intérêts, effrayent la majorité réactionnaire du Conseil d'Administration de la Régie."

"C'est pour cela qu'elle a réduit de 36 % le budget propre du Comité d'Entreprise en le ramenant de 450 millions en 1949 à 290 pour 1950."

"Ces gens qui veulent faire revivre à la R.A.T.P. le paternaliste cher à Mme ULRICH et à Paul MARTIN, ont trouvé en la circonstance l'appui des administrateurs F.O. qui sont d'accord pour que le Conseil d'Administration décide seul la création de nouvelles œuvres".

Il suffit de se reporter aux délibérations du 27 et du 31 Janvier pour constater que le Conseil d'Administration a accordé au Comité d'entreprise non seulement l'attribution légale, mais quelque chose de plus. La propagande électorale devrait rester dans la limite de la vérité.

M. ALLYN et M. THOIRAIN rappellent la position de la C.G.T. : le Comité d'entreprise est seul qualifié, et non le Conseil d'Administration, pour fixer l'ordre dans lequel les acquisitions doivent être faites conformément aux désirs du personnel.

M. MOATTI rappelle que les acquisitions décidées par le Conseil ont été demandées par le Comité d'entreprise et qu'il appartient au Conseil de décider s'il doit acheter tel ou tel immeuble.

M. DERODE estime très courageusement que les décisions du Conseil accordent de nouveaux immeubles au Comité d'entreprise, en plus de l'attribution légale, soient interprétées de façon si fâcheuse.

Le Conseil fait confiance à son Président pour faire connaître au Syndicat Général les sommes réellement votées en faveur des œuvres sociales.

- Energie : 3.745 millions.

Adopté sans modification, à l'unanimité.

-Matières, Entreprises, Divers : 2.645 millions

Adopté sans modification, à l'unanimité.

-Impôts : 2.080 millions.

M. PRANGEY expose que l'Administration de l'Enregistrement réclame le paiement du droit de timbre sur les carnets de billets du Réseau Ferré; elle estime que le carnet de billets constitue un ensemble vendu à tarif réduit, tandis que le billet isolé est vendu au tarif normal. Sollicité par la Régie, l'Office a fait connaître que le tarif normal est celui du carnet de billets. Toutefois, en attendant que le désaccord soit aplani, M. PRANGEY se demande s'il n'y aurait pas lieu de faire figurer au budget, à titre de provision, le montant du droit de timbre, soit 137 millions.

M. HEYLLIARD est de cet avis. Il a toujours soutenu, en effet, que le prix du billet isolé constitue le tarif normal et qu'en application de l'article 26 de la loi du 21 Mars 1948, une subvention est due à la Régie pour le tarif réduit auquel est vendu le carnet de billets.

Le DIRECTEUR GENERAL espère que cette question sera tranchée avec l'Administration de l'Enregistrement dans un assez court délai.

M. Gérard DUPONT considère que, pour l'instant, le Conseil pourrait ne pas faire état de cette dépense éventuelle.

Le Conseil adopte le montant des impôts sans modification.

-Insuffisance de la Caisse des retraites : 1.330 millions.

Ainsi qu'il est dit plus haut, il a été décidé de porter 570 millions de ce poste au poste "Personnel".

Sous les mêmes réserves que pour la rubrique "Personnel" il est ainsi décidé (unanimité moins 3 voix).

-Charges financières : 1.480 millions.

Adopté sans modification, à l'unanimité.

-Prélèvement pour fonds de réserve : 360 millions.

L'Office ayant admis qu'il était souhaitable d'augmenter le montant du fonds de réserve, le Président du Conseil d'Administration a proposé de porter le fonds à 360 millions. Le Conseil adopte à l'unanimité.

-Provision pour renouvellement : 2.060 millions.

Pour répondre à la demande de l'Office, le Conseil, à l'unanimité, réduit cette provision de 2.100 millions à 2.060 millions.

- Insuffisance : 3.770 millions.

/...

L'insuffisance, compte tenu du déficit résiduel de l'exercice 1949 reporté sur 1950, ressort à 3.770 millions. Le montant maximum des participations financières étant de 3.900 millions, M. PRANGEY, au nom de la 2ème Commission, propose de porter une dotation complémentaire de 130 millions au fonds de réserve. Le Conseil adopte et porte le fonds de réserve à 490 millions (unanimité).

"Le Conseil prend acte de l'avis exprimé par l'Assemblée Générale de l'Office Régional des Transports Parisiens dans sa séance du 20 Février 1950 "et arrête le budget de l'exercice 1950 conformément au texte ci-joint qui "modifie le texte adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du "27 Janvier, sur les points suivants :

" -le prélèvement pour le fonds de réserve est porté de 260 à 490 millions;

" -l'insuffisance de 1.900 millions de la Caisse de retraites est ventilée de la manière suivante :

" Une dotation égale à 14 % des salaires soumis à retenue pour retraite nécessaire, outre la cotisation du personnel de 6 %, pour constituer la retraite d'un agent de la Régie, est incluse dans les dépenses de personnel.

" La dotation complémentaire de 7 % qui en résulte peut être évaluée à 570 millions.

" L'insuffisance de la Caisse de retraites est ainsi ramenée de 1.900 millions à 1.330 millions.

" -l'attribution au Comité d'Entreprise est fixée à 290 millions; en outre, une première allocation exceptionnelle de 60 millions est inscrite "au budget pour financer partiellement le programme des travaux et acquisitions

" -la provision pour renouvellement des installations et du matériel "est réduite à 2.060 millions, au lieu de 2.100 millions".

(Pour : 18 voix; Abstentions: 3 )

#### Paiement des rentes aux agents victimes d'un accident du travail -

Sur le rapport de la 2ème Commission, "le Conseil décide que le service "de la rente des accidentés du travail sera désormais assuré dans tous les "cas pour les accidents du travail survenus à partir du 1er Janvier 1947, "même si les bénéficiaires sont maintenus dans leurs fonctions antérieures "et quelle que soit leur rémunération.

"Ces dispositions seront appliquées avec effet rétroactif comportant "rappel pécuniaire pour toutes les rentes non versées intégralement depuis "le 1er Janvier 1947.

"Les mêmes mesures seront appliquées ce qui concerne les accidents "du travail régis par la loi du 9 Avril 1898 mais sans effet pécuniaire "rétroactif antérieur au 1er Janvier 1947".

(pour : 19 voix; contre : 2 voix.)

#### Renouvellement d'un bail -

Sur le rapport de M. LANCRENON au nom de la 4ème Commission, "Le Conseil "autorise le Directeur Général à demander à M. METZGER, propriétaire de l'hôtel

/...

-9-

"particulier sis à Paris, 35 Avenue de Villiers, et dans lequel est installé un centre médical pour le personnel, le renouvellement, pour une durée de trois, six, neuf ou douze années entières et consécutives, du contrat de location actuellement en cours. Le nouveau bail serait résiliable, à la volonté des parties, à l'expiration de chaque période triennale".(unanimité).

Le Conseil demande au Directeur Général de rechercher une solution moins onéreuse avant la fin de la première période de 3 ans.

#### Délégation de pouvoirs - Acquisition d'un immeuble 18 et 20 rue de Naples -

Sur le rapport de M. LANCRENON au nom de la 4ème Commission "le Conseil, après en avoir délibéré, délègue spécialement M. RICROCH, Président, M. LEGRAND, Directeur Général, à l'effet d'acquérir l'immeuble sis à Paris, 18 et 20, rue de Naples, payer le prix soit comptant, soit au terme convenu, "acquitter tous frais, stipuler tous intérêts ainsi que toutes conditions accessoires, consentir toutes servitudes, constituer tout séquestre, résilier tous baux, fixer et payer toutes indemnités, donner toute décharge de titre de propriété et autres pièces, faire remplir toutes formalités de transcription et de purgo, retirer toute quittance.

"Dresser s'il y a lieu tous actes complémentaires en vue de la rectification de la consonance et fixation définitive du prix.

"Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, constituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire".(unanimité).

Le Président appelé en conférence au Ministère des Travaux Publics et à la Présidence du Conseil, se retire et, en accord avec le Conseil, donne la présidence à M. VICARIOT.

#### Subvention -

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, donne lecture de la note de la Direction tendant à accorder une subvention de 2.000.000 de francs à la fondation créée par les anciens élèves des Arts et Métiers pour la construction de la Maison des Élèves-Ingénieurs des Arts et Métiers à la Cité Universitaire. Il fait connaître que la 2ème Commission proposa d'accorder seulement 1.000.000 de francs.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT craint que ce ne soit un précédent dangereux.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'il y a, au contraire, de nombreux précédents non seulement dans les Transports Parisiens, mais dans les autres grandes Administrations. Il estime qu'il serait bon de faire un geste en faveur des élèves d'une école qui a donné et donne encore beaucoup d'ingénieurs aux Transports Parisiens.

M. MOATTI pense qu'il n'appartient pas à un organisme public qui manie des fonds publics de verser une subvention de ce genre.

/...

M. Gérard DUPONT pense qu'au contraire, il entre dans les soucis normaux de toute entreprise de veiller au recrutement de son personnel et de ses cadres; il est normal de faire un geste en faveur des écoles qui facilitent ce recrutement. M. LANCRENON est de cet avis.

Par 12 voix contre 4 et 1 abstention," Le Conseil autorise le Directeur Général à inscrire la Régie Autonome des Transports Parisiens comme Membre "Fondateur de la Maison des Elèves-Ingénieurs des Arts et Métiers à la Cité Universitaire et à souscrire, à cet effet, pour une somme de 1.000.000 de "francs."

Acompte mensuel de 3.000 fr. au personnel -

M. THOIRAIN fait connaître que le Ministre des Travaux Publics avait envisagé, le 13 Février, devant les organisations syndicales, de saisir le Conseil d'Administration de l'allocation éventuelle d'une indemnité de 3.000 fr. au personnel. Il demande si le Ministre a effectivement saisi la Régie.

M. CULOT ne trouva aucun pièce sur cette question dans le dossier du Président, sauf une lettre du Syndicat Unifié F.O des catégories A dont il donne lecture sur la demande de M. GIONTA.

Le DIRECTEUR GENERAL fait connaître que l'application aux entreprises publiques de la loi du 11 Février 1950 sur les conventions collectives est suspendue à la parution d'un décret. Il est très probable que cette loi ne sera pas rendue applicable à la Régie. Dans ces conditions, le Conseil d'Administration ne serait pas compétent en matière de salaires.

M. THOIRAIN propose au Conseil d'émettre copialement un vœu; il regrette que plusieurs Administrateurs soient partis.

M. MOATTI fait observer que le quorum existe.

Par 6 voix contre 2 et 6 abstentions," le Conseil émet le vœu qu'un "acompte mensuel de 3.000 fr. soit attribué à tout le personnel de la Régie, "à valoir sur la revalorisation des salaires".

-----

La séance est levée à 18h.40.

La prochaine séance normale aura lieu le Mardi 28 Mars 1950, à 15 h.

Le Secrétaire,  
R.CULOT

Le Président,  
G.RICHARD

## ANNEXE

24 Février 1950

COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur un tract du Syndicat Général (C.G.T.), diffusé en vue de l'élection des membres du Comité d'Entreprise, je relève le passage suivant :

"... De tels résultats..... offrent la majorité réactionnaire du Conseil d'Administration. C'est pour cela qu'elle a réduit de 36 % le budget propre du Comité d'Entreprise en le ramenant de 450 millions en 1949 à 290 pour 1950."

Ce passage laisse supposer que le Syndicat Général est très mal informé des sacrifices consentis par le Conseil d'Administration en faveur du Comité d'Entreprise et du Personnel.

Ges sacrifices ne comportent, en effet, aucune réduction en 1950 par rapport à 1949.

En 1949 comme en 1950, la Régie a prélevé sur son budget la même somme de 350 millions, tant pour le budget annuel de fonctionnement du Comité d'Entreprise que pour les programmes de travaux exceptionnels.

En outre, la Régie a consacré, hors budget, aux programmes de travaux exceptionnels 40 millions en 1949 et 41 millions en 1950. Ces dotations complémentaires devront être prochainement régularisées.

Je rappelle ces quelques chiffres (1) aux Administrateurs qui appartiennent au Syndicat Général et qui ont voté ces chiffres avec la majorité du Conseil (le 14 Octobre 1949 pour l'exercice 1949 et le 31 Janvier 1950 pour l'exercice 1950), en les priant, de la part du Conseil d'Administration, de bien vouloir renseigner leur Syndicat.

(1)

Budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise.....  
Programme de travaux 1949.....  
Programme de travaux 1950.....

Hors budget.....

| Paiements effectués par la Régie                     |        |        |
|--|--------|--------|
|  | 1949   | 1950   |
| Budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise..... | 288    | 290    |
| Programme de travaux 1949.....                       | 62     | 14 (x) |
| Programme de travaux 1950.....                       |        | 46 (x) |
| .....  | 350    | 350    |
| Hors budget.....                                     | 40 (x) | 41 (x) |
| .....  | 390    | 391    |

(x)  $40 + 14 + 46 + 41 = 141$

PREVISIONS de RECETTES et de DEPENSES  
 pour l'EXERCICE 1950  
 (en millions de francs.)

24 FEVRIER 1950

|   | Réseau<br>Ferré | Réseau<br>Routier | Ensemble |
|---|-----------------|-------------------|----------|
| <u>Recettes</u> du trafic .....   | 13.680          | 12.030            | 25.710   |
| hors trafic et locations.....   | 175             | 105               | 280      |
|   | 13.855          | 12.135            | 25.990   |
| <u>Dépenses</u>   |                 |                   |          |
| Personnel.....  | 7.505           | 7.755             | 15.260   |
| Attribution au Comité d'Entreprise.....   | 145             | 145               | 290      |
| Allocation exceptionnelle pour travaux et acquisitions<br>afférentes aux Oeuvres Sociales.....  | 30              | 30                | 60       |
| Energie.....  | 1.780           | 1.965             | 3.745    |
| Matières, Entreprises, Divers.....  | 1.415           | 1.230             | 2.645    |
| Impôts.....   | 1.150           | 930               | 2.080    |
|   | 12.025          | 12.055            | 24.080   |
| Insuffisance Caisse de Retraites.....   | 130             | 1.200             | 1.330    |
| Charges financières.....  | 940             | 540               | 1.480    |
| Prélèvement pour fonds de réserve.....  | 260             | 230               | 490      |
| Provision pour renouvellement des installations et du<br>matériel.....  | 1.420           | 640               | 2.060    |
|   | 14.775          | 14.665            | 29.440   |
| Insuffisance.....   | - 920           | -2.530            | -3.450   |
| à ajouter : déficit résiduel de l'exercice 1949<br>reporté sur 1950.....  |                 |                   | - 450    |
|   |                 |                   | -3.900   |
| Participations financières maxima (15% des recettes)  |                 |                   | 3.900    |
|   |                 |                   | "        |
| <u>Pour mémoire :</u>   |                 |                   |          |
| -Perte de recette pour avantages tarifaires... 5.600m.  |                 |                   |          |
| Charges nouvelles apparues depuis l'établissement<br>du budget par le Conseil du 27 Janvier<br>1950 et qui seront à inclure dans la pro-<br>chaine révision trimestrielle :   |                 |                   |          |
| -Décime supplémentaire sur taxe à la produc-<br>tion..... 65m.  |                 |                   |          |
| -Augmentation de l'indemnité de transport.... 35 m.   |                 |                   |          |
| -Majoration de taxe locale sur fournitures... 15m.  |                 |                   |          |
| -Charges non comprises dans les dépenses ci-<br>dessus - Incidence de la majoration de la<br>taxe à la production sur les transports<br>automobiles de voyageurs (article 16<br>de la loi de finances)..... 1.020m. |                 |                   |          |